

TIR :

Définition :

Toute tentative délibérée d'un joueur de marquer un but.

Ce qui compte comme un tir :

- Un tir cadré ou non cadré.
- Un tir contré par un défenseur ou un coéquipier.
- Une tête directement dirigée vers le but.

Ce qui ne compte PAS : Un centre complètement raté qui finit par filer vers le but sans qu'il n'y ait eu d'intention initiale de tirer.



TIR CADRÉ :

Définition :

Un tir cadré est une frappe dirigée vers l'intérieur du but qui se serait conclue par un but sans l'intervention du gardien ou d'un dernier défenseur. Tous les buts marqués sont automatiquement comptés comme des tirs cadrés.

- Une frappe, tête, reprise de volée ou talonnade qui finit au fond des filets.
- Un contre involontaire de l'attaquant sur un dégagement du défenseur qui termine au fond des filets.
- Un lob ou une frappe de loin qui rentre directement.
- Les ballons stoppés ou détournés par le gardien :
- Une frappe cadrée captée proprement par le gardien.
- Une frappe cadrée claquée au-dessus de la barre ou détournée en corner par le gardien.

- Une frappe repoussée sur le poteau ou la barre par le gardien.
- Les ballons sauvés sur la ligne par un joueur de champ :
- Un tir qui bat le gardien mais qui est dégagé de la tête ou du pied par un défenseur situé en dernier homme sur sa ligne de but.

Cas particuliers de déviations :

- Une frappe cadrée déviée par un coéquipier ou un défenseur qui finit quand même au fond des filets (le but/tir cadré est attribué à celui qui touche le ballon en dernier).



TIR CADRÉ NON CADRÉ :

Définition :

Un tir est dit non cadré lorsque le ballon passe à côté ou au-dessus du but sans être dévié vers le but, ou lorsqu'il frappe directement les poteaux.

Situations comptabilisées comme Tir Non Cadré :

Les ballons hors cadre sans intervention :

- Une frappe ou une tête qui passe à côté des poteaux ou au-dessus de la barre transversale.
- Un tir qui sort directement en 6 mètres ou en touche sans toucher personne.

Les poteaux et barres transversales :

- Une frappe qui heurte le poteau ou la barre et sort du terrain.
- Une frappe qui heurte le montant et revient dans le terrain (sans l'intervention du gardien).
- Règle générale : Toucher la structure n'est jamais compté comme cadré, sauf si le ballon rebondit sur le montant et rentre directement au fond des filets (dans ce cas, c'est un but, donc un tir cadré).

Le cas à part : Les Tirs Contrés

Pour une précision maximale dans votre application, gardez à l'esprit qu'un tir contré par un joueur de champ adverse (qui n'est pas le dernier homme sur la ligne de but) constitue une catégorie spécifique :

- Un tir contré dans la surface ou à 20 mètres : Il est comptabilisé dans le total des Tirs, mais il n'est ni cadré, ni non cadré (car il est impossible de certifier à 100 % si la trajectoire aurait attrapé le cadre sans l'obstacle).



TIR CADRÉ NON CADRÉ :



Les faux amis : Ce qui N'EST PAS un tir (ni cadré, ni non cadré)

- Le centre raté qui frappe la barre ou passe très près : Si l'intention initiale du joueur était d'adresser un centre à un coéquipier, ce n'est pas comptabilisé comme un tir.
- Le contre son camp (CSC) d'un défenseur : Si un défenseur passe en retrait à son gardien et marquer contre son camp, ou s'il détourne un centre involontairement dans ses propres filets, c'est un CSC mais cela ne compte pas comme un tir cadré pour l'équipe adverse.
- L'action sifflée avant la frappe : Si l'arbitre siffle un hors-jeu ou une faute une fraction de seconde avant ou pendant le tir, la tentative est annulée et n'est pas comptabilisée.

